

Votants : 73
Convocation du Conseil d'Agglomération :
le 18 janvier 2019
Affichage du Compte-rendu Sommaire :
le 29 janvier 2019

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Séance du lundi 28 janvier 2019

DIRECTION GENERALE – PROGRAMME D'APPUI COMMUNAUTAIRE AU TERRITOIRE (PACT) 2018-2020 SUBVENTION D'INVESTISSEMENT AU PROFIT DE LA COMMUNE DE VALLANS POUR SON PROJET D'AMENAGEMENT ET SECURISATION DU CENTRE BOURG ET DE SES ENTREES

Titulaires présents :

Jérôme BALOGÉ, Jeanine BARBOTIN, Alain BAUDIN, Anne BAUDOIN, Daniel BAUDOIN, Jean-Michel BEAUDIC, Thierry BEAUFILS, Jacques BILLY, Jean BOULAIS, Christian BREMAUD, Dany BREMAUD, Carole BRUNETEAU, Jean-Romée CHARBONNEAU, Alain CHAUFFIER, Charles-Antoine CHAVIER, Didier DAVID, Sylvie DEBOEUF, Luc DELAGARDE, Stéphanie DELGUTTE, Thierry DEVAUTOUR, Pascal DUFORESTEL, Romain DUPEYROU, Gérard EPOULET, Jean-Claude FRADIN, Jean-Martial FREDON, Marie-Chantal GARENNE, Véronique HENIN-FERRER, Anne-Lydie HOLTZ, Christine HYPEAU, Florent JARRIAULT, Agnès JARRY, Bruno JUGE, Gérard LABORDERIE, Lucien-Jean LAHOUSSE, Alain LECOINTE, Jacqueline LEFEBVRE, Alain LIAIGRE, Elisabeth MAILLARD, Sophia MARC, Elmano MARTINS, Philippe MAUFFREY, Josiane METAYER, Dany MICHAUD, Jean-Pierre MIGAULT, Marcel MOINARD, Jacques MORISSET, René PACAULT, Michel PAILLEY, Eric PERSAIS, Adrien PROUST, Claire RICHECOEUR, Sylvette RIMBAUD, Claude ROULLEAU, Jean-François SALANON, Michel SIMON, Dominique SIX, Marc THEBAULT, Patrick THOMAS, Yvonne VACKER, Patrice VIAUD

Titulaires absents ayant donné pouvoir :

Marie-Christelle BOUCHERY à Patrice VIAUD, Jacques BROSSARD à Charles-Antoine CHAVIER, Jean-Luc CLISSON à Gérard EPOULET, Fabrice DESCAMPS à Elmano MARTINS, Alain GRIPPON à Marc THEBAULT, Michel HALGAN à Sylvie DEBOEUF, Guillaume JUIN à Alain BAUDIN, Rabah LAICHOUR à Marcel MOINARD, Marie-Paule MILLASSEAU à Sylvette RIMBAUD, Rose-Marie NIETO à Anne-Lydie HOLTZ, Michel PANIER à Jérôme BALOGÉ, Stéphane PIERRON à Anne BAUDOIN, Jacques TAPIN à Pascal DUFORESTEL

Titulaires absents suppléés :

Titulaires absents :

Yamina BOUDAHMANI, Sophie BROSSARD, Christelle CHASSAGNE, Isabelle GODEAU, Robert GOUSSEAU, Dominique JEUFFRAULT, Simon LAPLACE, Serge MORIN, Alain PIVETEAU, Cécilia SAN MARTIN ZBINDEN, Nathalie SEGUIN, Florent SIMMONET, Céline VALEZE, Michel VEDIE

Titulaires absents excusés :

Marie-Christelle BOUCHERY, Jacques BROSSARD, Jean-Luc CLISSON, Fabrice DESCAMPS, Alain GRIPPON, Michel HALGAN, Monique JOHNSON, Guillaume JUIN, Rabah LAICHOUR, Marie-Paule MILLASSEAU, Rose-Marie NIETO, Michel PANIER, Stéphane PIERRON, Jacques TAPIN

Président de séance : Jérôme BALOGÉ

Secrétaire de séance : Anne-Lydie HOLTZ

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU NIORTAIS

CONSEIL D'AGGLOMERATION DU 28 JANVIER 2019

DIRECTION GENERALE – PROGRAMME D'APPUI COMMUNAUTAIRE AU TERRITOIRE (PACT) 2018-2020 SUBVENTION D'INVESTISSEMENT AU PROFIT DE LA COMMUNE DE VALLANS POUR SON PROJET D'AMENAGEMENT ET SECURISATION DU CENTRE BOURG ET DE SES ENTrees

Monsieur **Jérôme BALOGE**, Président, expose,

Après examen par la Conférence des Maires,

Sur proposition du Président,

Vu l'article L5216-5 alinéa VI du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du 26 septembre 2016 approuvant le pacte financier et fiscal de solidarité 2016-2021,

Vu la délibération du 12 mars 2018 approuvant les modalités de gestion du Programme d'Appui Communautaire au Territoire (PACT) 2018-2020,

Vu la délibération du 10 décembre 2018 approuvant les avenants n°1 aux règlements des PACT,

Vu la délibération du 11/10/2018 de la Commune de Vallans sollicitant le PACT 2018-2020 pour le projet de : « Travaux d'aménagement et de sécurisation du Centre bourg et des entrées de bourg ».

La commune de Vallans a sollicité la Communauté d'Agglomération du Niortais pour un soutien à l'investissement de 36 467 euros au titre du PACT 2018-2020 pour son projet de : « Travaux d'aménagement et de sécurisation du Centre bourg et des entrées de bourg ». Le coût total prévisionnel des travaux s'élève à 425 557,16 euros hors taxe. La CAN est sollicitée avec l'appui financier du PACT 2018-2020 à titre complémentaire, avec un autofinancement communal, de 130 767,90 euros.

En 2014, la commune a engagé l'étude de l'élaboration de son PAVE. Le programme d'actions définit une stratégie pour assurer l'accessibilité sur l'ensemble de la chaîne de déplacement. Dans le cadre de son programme pluriannuelle d'aménagement, la commune de Vallans souhaite aménager la rue Saint-Louis. Le projet répondra aux problématiques de sécurisation des déplacements mais aussi d'accessibilité aux personnes à mobilité réduite. En entrée Nord et Sud du bourg, en amont du panneau d'agglomération seront installées des bandes rugueuses. Des écluses seront créées permettant la circulation en alternat. En partie Sud de la rue Saint-Louis, il est prévu d'élargir le cheminement piéton, de façon à rendre accessible les déplacements, et en respectant les normes PMR (largeur de trottoir, dévers). La place de la Mairie, cette zone sera limitée à 30km/h et délimitée par un plateau surélevé en entrée/sortie. Elle sera aménagée avec des matériaux type enrobé de couleur, il sera installé le long de la rue un arrêt de bus aux normes, ainsi qu'un abris-bus. La place de l'Eglise, en face de la Mairie, sera aménagée en parking. Les places de stationnement seront marquées

au sol, de dimensions respectant les normes. La partie Nord de la Rue Saint-Louis, il est prévu d'élargir le cheminement piéton, l'emprise de la chaussée sera réduite ponctuellement, afin de permettre la circulation en alternat.

Ce projet répond, au sens de l'article 2 du règlement du PACT 2018-2020, aux enjeux :

- d'efficacité énergétique et de mise aux normes des équipements avec la mise aux normes dans le cadre des agendas d'accessibilité programmés,
- d'un territoire en mutation avec la rénovation et la remise à niveau des espaces publics et la valorisation des paysages.

Il est demandé au Conseil d'Agglomération de bien vouloir :

- Attribuer une subvention de 36 467€ au titre du PACT à la Commune de Vallans,
- Autoriser le Président à signer la convention de financement prévue à l'article 6 du règlement du PACT et les documents afférents.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour : 73
Contre : 0
Abstention : 0
Non participé : 0

Jérôme BALOGE

Président

MAIRIE DE VALLANS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille dix-huit, le 14 décembre, le Conseil Municipal de la Commune de VALLANS s'est réuni en session ordinaire à la Mairie de VALLANS à 20 h 30 sous la présidence de HALGAN Michel, Maire.

Date de la convocation : 06 décembre 2018
Nombre de conseillers en exercice : 14
Nombre de conseillers présents : 13
Nombre de votants : 13

PRESENTS : HALGAN Michel, GIRAUD Jacqueline, BARRE Carol, PELTIER Michel, GEOFFROY Nelly, DAUBET Valérie, CAILLE Olivier, BOUCHET Jacques, SEIGNEURET Frédy, MOREL Michel, BENOIT Colette, KLEPPER Estelle, HERPIN Marie-Line.

EXCUSES :

ABSENTS : GRENON Nathalie

Secrétaire de séance : BARRE Carol

DELIBERATION N° 04-14-12-2018

OBJET : AMENAGEMENT DU CENTRE BOURG ET DES ENTREES DE BOURG

La présente délibération annule et remplace la délibération n°05-11-10-2018 en date du 11 octobre 2018 et visée en préfecture le 12 octobre 2018

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal son plan de financement pour le projet d'aménagement du centre bourg et des entrées de bourg :

Lors de la séance du conseil municipal du 12 septembre dernier, l'assemblée a validé le projet d'aménagement du Centre bourg et des entrées de bourg pour un montant estimatif de travaux de 399 896.16 € HT (travaux de sécurité et d'accessibilité + parking église).

L'estimatif sur les travaux d'aménagement du parking a été affiné : 21 890 € HT + montant estimatif des travaux avec les options (grave ciment calcaire et enrobée de couleur dans les entrées) 369 892.16 € HT soit un montant total de travaux à **391 782.16 € HT**.

A cette somme, viennent s'ajouter : Les honoraires de l'assistance à maîtrise d'ouvrage (14 175 € HT), Les honoraires de la maîtrise d'œuvre (estimation : 19 600 HT), ainsi que l'achat de terrain (aménagement d'un parking pour les voitures qui ne pourront plus se garer le long de la rue Saint-Louis- estimatif : 9 500 € HT).

Ce projet sera financé par des subventions (Etat, Département, CAN ...), le recours à l'emprunt et les fonds propres de la collectivité (en fonction des résultats de l'exercice 2018).

L'ensemble des sommes présentées est répartie de la façon suivante :

Envoyé en préfecture le 20/12/2018
 Reçu en préfecture le 20/12/2018
 Affiché le
 ID : 079-217903350-20181214-0414122018B-DE

DEPENSES	En Euros	RECETTES	En euros
Détails des postes		Détails des Financements	
Travaux	391 782,16		
Maîtrise ouvrage	14 175,00	Etat : DETR	174 022.86
Maîtrise d'œuvre	19 600,00	CAN : PACT	36 467,00
Achat de terrain	9 500	Département : CAP 79 Partie Travaux	33 800,00
		Département : Soutien à l'investissement sur RD	60 000,00
		Autofinancement	217 778.73
Total HT	435 057.16		
TVA	87 011.43		
Total TTC	522 068.59		522 068,59

Après délibération, le Conseil municipal à l'unanimité :

- Approuve le projet d'aménagement du Centre bourg estimé à 435 057.16 € HT ainsi que le plan de financement ci-dessus présenté ;
- mandate le maire pour solliciter les aides suivantes :
 - La **D.E.T.R. (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux) - 2019** au **taux de 40 %** du montant HT des travaux auprès des services de l'Etat ;
 - La totalité de l'enveloppe attribuée à la commune de VALLANS au titre de la dotation **PACT (Programme d'Appui Communautaire au Territoire) 2018-2020** auprès de la Communauté d'Agglomération du Niortais ;
 - **CAP 79 (Contrat d'Accompagnement de Proximité 79) 2016-2020** (dotation travaux) auprès du Département.
 - une subvention au titre du programme de soutien pour l'investissement sur routes départementales en agglomération ou zones suburbaines au taux de **30 %** du montant des dépenses HT subventionnables auprès du Département ;
- autorise le maire à signer le contrat de maîtrise d'ouvrage pour le « suivi et réalisation » pour un montant de 14 175 € HT avec le cabinet d'études SETIM sise à Niort ;
- arrête son choix pour la maîtrise d'œuvre sur le cabinet SITEA pour un montant de 19 600 € HT ;
- mandate le maire pour négocier l'achat de la parcelle cadastrée AB 96 d'une superficie de 642 m2 afin d'aménager un parking pour les riverains de la rue Saint-Louis.

Accusé de réception en préfecture
 079-200041317-20190201-C08-01-2019-DE
 Date de télétransmission : 06/02/2019
 Date de réception préfecture : 06/02/2019

Envoyé en préfecture le 20/12/2018
Reçu en préfecture le 20/12/2018
Affiché le
ID : 079-217903350-20181214-0414122018B-DE

Résultats du vote :
Nombre de votants : 13
Pour : 13
Contre : 0
Abstentions : 0

Fait à VALLANS le 18 décembre 2018

Le Maire,

HALGAN Michel



Acte rendu exécutoire après :
Publication le 20/12/2018
Notification le
Transmission à la préfecture le 20/12/2018
Le Maire



Accusé de réception en préfecture
079-200041317-20190201-C08-01-2019-DE
Date de télétransmission : 06/02/2019
Date de réception préfecture : 06/02/2019